

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0006352.2026.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	SARL AGRONAT		Autorité	ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)	
	Adresse	Tesson Valdallière Valdallière		Adresse	B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain	
	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France
					Code ISO	FR
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs						
• Préparation • Distribution / Mise sur le marché						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	07 mai 2026	Nom et signature	ECOCERT FRANCE	Certificat valable du	05/05/2026 au 31/03/2028	
Lieu	10:17:36 +02 (Europe/Brussels) L'Isle-Jourdain (FR)					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Aliments complets pour animaux de ferme: Mash P17	Biologique
	Aliments complets pour animaux de ferme: Mash P22	Biologique
	Aliments complets pour animaux de ferme: Mash Sevrage	Biologique
	Aliments complets pour animaux de ferme: Mash Veau	Biologique
	Aliments complets pour animaux de ferme: Mélange lapin	Biologique
	Aliments complets pour animaux de ferme: Mélange poule pondeuse	Biologique
	Aliments complets pour animaux de ferme: Mélange poulet	Biologique
	Céréales et grains: Avoine entière, laminée, cassée	Biologique
	Céréales et grains: Blé dur	Biologique
	Céréales et grains: Blé fourragé entier/laminé/cassé	Biologique
	Céréales et grains: Blé panifiable entier, laminé, cassé	Biologique
	Céréales et grains: Blé tendre entier, laminé, cassé	En conversion
	Céréales et grains: Blé/vesce entier, laminé cassé	Biologique
	Céréales et grains: Epeautre entier, laminé, cassé	Biologique
	Céréales et grains: Maïs entier, laminé, cassé	Biologique
	Céréales et grains: Maïs entier, laminé, cassé	En conversion
	Céréales et grains: Mélange céréaliier et protéagineux	Biologique
	Céréales et grains: Mélange céréaliier et protéagineux	En conversion
	Céréales et grains: Mélange céréaliier	En conversion
	Céréales et grains: Mélange céréaliier	Biologique
	Céréales et grains: Orge entière, laminée, farine, cassée	Biologique
	Céréales et grains: Orge entière, laminée, farine, cassée	En conversion
	Céréales et grains: Radicelles de malt d'orge	Biologique
	Céréales et grains: Sarrasin entier, laminé, cassé	Biologique
	Céréales et grains: Triticale entier, laminé, cassé	Biologique
	Céréales et grains: Triticale entier, laminé, cassé	En conversion
	Céréales et grains: Triticale pois	En conversion
	Céréales et grains: Vesce entière, laminée, cassée	Biologique
	Céréales, grains, légumes secs et dérivés	Biologique
	Foin et fourrage pour animaux: Aliments pour le bétail (Fourrages, Protéagineux, Oléagineux, Graines, Tourteaux)	Biologique
	Foin et fourrage pour animaux: Aliments pour le bétail (Fourrages, Protéagineux, Oléagineux, Graines, Tourteaux)	En conversion
	Huiles et graisses végétales: Huile de tournesol	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Haricot blanc entier, laminé, cassé	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Haricot rouge entier, laminé, cassé	Biologique
	Légumineuses et légumes secs: Féverole entière, laminée, cassée	En conversion
	Légumineuses et légumes secs: Féverole entière, laminée, cassée	Biologique
	Légumineuses et légumes secs: Lentilles vertes entière, laminée, cassée	Biologique
	Légumineuses et légumes secs: Lupin entier, laminé, cassé	En conversion
	Légumineuses et légumes secs: Lupin entier, laminé, cassé	Biologique
	Légumineuses et légumes secs: Pois chiches entier, laminé, cassé	Biologique
	Légumineuses et légumes secs: Pois chiches entier, laminé, cassé	En conversion
	Oléagineux: Cameline	Biologique
	Oléagineux: Lin	Biologique
	Oléagineux: Tournesol entier, laminé, cassé	Biologique
	Plante textile: Miscanthus, Chanvre	Biologique
	Plants et semences: Semences (fourragères, céréalières, prairie)	Biologique
	Plants et semences: Semences reconditionnées	Biologique
	Plants et semences	Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Son	Biologique
	Protéagineux: Mélange protéagineux	Biologique
	Protéagineux: Mélange protéagineux	En conversion

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Protéagineux: Pois entier, laminé, cassé		En conversion
	Protéagineux: Pois entier, laminé, cassé		Biologique
	Protéagineux: Soja entier, laminé, cassé		En conversion
	Protéagineux: Soja entier, laminé, cassé		Biologique
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau de cameline entier, laminé et cassé		Biologique
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau de chanvre (entier, laminé, cassé)		Biologique
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau de colza ou colza toasté (entier, laminé, cassé)		Biologique
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau de lin entier, cassé		Biologique
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau soja entier, cassé		En conversion
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau soja entier, cassé		Biologique
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau tournesol entier, cassé		En conversion
	Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés: Tourteau tournesol entier, cassé		Biologique
	Sucres, mélasses et sirops: Mélasse de canne à sucre		Biologique
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Mélange	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
Préparation	Séparation	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations			
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.			
Descriptions of other products			
Aliments minéraux et suppléments nutritionnels pour animaux de ferme: Aliments minéral pour le bétail - Peut être utilisé en AB			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

Foin et fourrage pour animaux: Aliments pour le bétail (Fourrages, Protéagineux, Oléagineux, Graines, Tourteaux) - Peut être utilisé en AB
Plants et semences: Semences (fourragères, céréalières, prairie) - Peut être utilisé en AB

DÉLIVRÉ